

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	41
Représentés	2
Absent	0

Votes	
Pour	33
Contre	0
Abstention	10
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2026

Le mercredi 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 09 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHT, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Céline BEAURY pouvoir à Monsieur Jordan MADIANDE
Monsieur Alain OMRANE pouvoir à Monsieur Ali ID ELOUALI

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES, DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSIONS PERMANENTES DES COLLEGES ET LYCEES AINSI QUE DANS LES ECOLES PRIVEES

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES CONSEILS
D'ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES, DES CONSEILS
D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSIONS PERMANENTES DES
COLLEGES ET LYCEES AINSI QUE DANS LES ECOLES PRIVEES**

À la suite des élections municipales du 22 mars 2026, il est nécessaire de désigner des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein des Conseils d'école pour les écoles maternelles et élémentaires et au sein des Conseils d'Administration pour les collèges, lycées et écoles privées.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu les élections municipales du 22 mars 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-33,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment les articles L. 411-1 et D 411-1 et suivants, ainsi que L. 421-2,

Considérant, que dans chaque école maternelle ou élémentaire est instauré un Conseil d'école pour lequel il y a lieu de désigner un conseiller municipal,

Considérant, qu'il y a lieu de désigner des représentants de la collectivité territoriale qui siègeront au Conseil d'administration des collèges, des lycées et écoles privées,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Désigne les représentants du Conseil municipal dans les écoles maternelles et élémentaires et de six suppléants, collèges, lycées et écoles privées, à la majorité absolue.

ECOLES MATERNELLES 1 représentant	
Marcel Cachin	Stéphanie CHENU
Du Centre	Frédéric DRUART
Nelson Mandela	Billy SOMSOUK
Paul Langevin	Amandine FRANCISOT
du Parc	Sushma OSTERMEYER
Victor Hugo	Yannig PONS
Henri Wallon	Hamida BOUGUEROUA
DanielleCasanova	Alain OMRANE
Eugénie Cotton	Julien BOURVEN

ECOLES ELEMENTAIRES 1 représentant	
Marcel Cachin	Bénédicte HACHE
Du Centre	Malika BENLARBI
Nelson Mandela	Delphine ROQUES
Paul Langevin	Annick BALLEREAU
du Parc	Henrique MARQUES
Victor Hugo	Malika BENKAHLA
Jean Macé	Kristian BOLLE
Joliot Curie	Danièle GAULIER

Six suppléants maternelles et primaires

Tonino PANETTA – Bénédicte HACHE - Frédéric DRUART – Vasco COELHO – Lucie LANTERNIER – Hamida BOUGUEROUA

COLLÈGES

Emile Zola	- Julien BOURVEN - Bénédicte SALLAM LEMOINE (sup)	2 représentants Section spécialisée
Henri Matisse	- Henrique MARQUES - Bénédicte HACHE (sup.)	2 représentants Section spécialisée
Jules Vallès	- Malika BENKAHLA - Bénédicte SALLAM LEMOINE (sup)	2 représentants

LYCÉES PROFESSIONNELS 1 titulaire – 1 suppléant

Jean Macé	- Moustapha THIAM - Bénédicte SALLAM LEMOINE (sup.)
Jacques Brel	- Billy SOMSOUK - Malika BENKAHLA (sup.)

ECOLES PRIVÉES 1 représentant

Saint André	- Vasco COELHO
St Louis Blaise Pascal	- Alain OMRANE

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 15 avril 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 16/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260415-DEL26068H1-DE